

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 24 février 2025

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Francis DEBREY (avec pouvoir donné à Emmanuel DEMOUGE), Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9  
Membres représentés : 4

Présidence : Jean GOUVERNEUR  
Secrétaire : Victoire DUFRESNE

### OBJET : SUBVENTION AU CLUB DE LA CLAIRE FONTAINE 2025

L'association « Au Club de la Claire Fontaine » présidée par Annie HAUDOIRE participe à l'animation et à la vie sociale de la commune.

Mme Evelyne HUROT étant en situation de conflit d'intérêt ne prend pas part au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer au « Club de la Claire Fontaine » une subvention de 1 200 € pour l'année 2025. Et décide d'abroger toutes autres dispositions précédentes dont une convention en date du 17 mai 2002.

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement de 50 % sur présentation :

- d'un RIB
- d'une attestation d'assurance
- du rapport moral de la dernière assemblée générale de l'association
- du rapport financier de la dernière assemblée générale de l'association
- de la dernière version des statuts de l'association.

Le solde de la subvention sera versé en septembre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

